

ST-JEROME

JEUDI 20 NOVEMBRE 1884

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Le chemin de fer des cantons du Nord et St-Jérôme. — La question de l'Université et les étudiants en droit.

2EME PAGE.

L'hon. M. Masson—Çà et là.—Agriculture. Soins à donner aux poulains à l'âge de deux ans et demi à trois ans.—Les fumiers.—Recettes. Moyen de conserver les hommes de terre.—Revue de la semaine Canada. Nouvelles de Partout.—Les dévotionnaires à l'œuvre.—L'hon. M. A. chambaut Nouveaux échos de l'ouragan.

3EME PAGE.

A l'étranger. Europe. La guerre de Chine.—Le choléra.

4EME PAGE.

Reproductions. Des canadiens partout.—Un nom inscrit au ciel par les anges.—Le papa au pied du mur.—Le cabaret est-il une bonne banque?—Un grand cœur

5EME PAGE.

Feuilleton.

Le chemin de fer des cantons du Nord et St-Jérôme

II

Nous avons vu dans un précédent article, comment des citoyens de St Jérôme n'ont cessé de travailler pour assurer la construction du chemin des cantons du Nord et les faits que nous avons cités, parlent assez haut par eux mêmes, pour détruire les accusations frivoles portées contre nous par un correspondant de l'extrême-Nord.

Voudrions nous empêcher le chemin de se construire, disions nous encore, que nous ne le pourrions pas. Voyons aujourd'hui comment il serait tout à fait contraire aux intérêts bien entendus de Saint Jérôme, de s'opposer à la construction de ce chemin

La colonisation se porte aujourd'hui avec une rapidité étonnante, dans notre petit Nord-Ouest, c'est-à-dire à l'ouest de la Châte aux-Iroquois, et au nord, tout le long de la Rivière Rouge, jusqu'à plus de quarante lieues de St-Jérôme, ainsi qu'au sud du lac Nomingue et à l'ouest, entre ce lac et la Miami ka. L'ouverture du chemin Chapleau va être le signal d'un nouvel essor encore plus rapide et plus général vers ces belles régions, à moins toutefois que les lois concernant la vente des Terres de la Couronne ne viennent mettre des entraves au mouvement, ce qui hélas, malheureusement, peut se constater déjà dans une trop large mesure. Mais nous reviendrons là-dessus et nous espérons qu'avec un peu de temps et de bonne volonté, nos autorités administratives comprendront que les colons ont droit à leur protec-

tion non seulement en paroles et en écrits, mais surtout par les faits et les lois et dans la pratique de chaque jour. Revenons à notre sujet.

Peut on s'imaginer un instant que les gouvernements de ce pays qui doivent travailler à l'agrandissement de notre territoire habité, qui sont chargés de retenir ici notre population et de lui ouvrir les champs nécessaires à l'établissement du surplus de ses enfants; peut on s'imaginer que notre Province en particulier qui voit si clairement les résultats bienfaisants de la colonisation et qui comprend toute l'importance que peut avoir sur nos destinées la fondation d'une centaine de paroisses canadiennes et catholiques; peut on supposer que Montréal qui entrevoit les avantages immenses qu'il peut tirer pour sa prospérité, de la colonisation et du peuplement d'une contrée de quarante lieues carrées dont le commerce ne saurait jamais lui être disputé; peut on supposer, disons nous, que toutes ces considérations seraient méconnues et qu'on abandonnerait à elle-même à quarante lieues de tout grand marché, une population qui atteindra peut être avant longtemps un chiffre de 20 à 30,000 âmes lequel pourrait même s'élever à au moins 50,000 âmes avec un chemin de fer.

Non, cela ne sera pas, ne s'est jamais vu et ne se verra pas simplement parce qu'il s'agit des cantons du nord de Montréal. On a fait beaucoup plus que ce qu'il faut faire maintenant, pour des centres de population moins nombreux et moins importants. On comprend si bien cette vérité que deux voies différentes de chemin de fer, sont à l'état de projet à l'heure qu'il est, pour aller donner la main aux colons du Nord: il y a la voie de la Gatineau, partant de Hull et montant jusqu'à Notre Dame du Désert et il y a la voie de St Jérôme, partant de notre ville et devant traverser le comté de Terrebonne dans sa longueur et ce lui d'Ottawa dans sa largeur aussi jusqu'à Notre Dame du Désert. Que celle de St Jérôme ne soit pas construite, qu'arrivera-t-il pour Saint-Jérôme et le nord du comté? C'est que la ligne de la Gatineau leur enlèverait tout le trafic, de la région qui se colonise actuellement, au moins jusqu'au lac Nomingue, pour le diriger sur Ottawa et la Province d'Ontario et le faire perdre à St-Jérôme, Montréal et la Province de Québec. Cet avançe ne peut être contredit: il repose sur le plus simple bon sens, et que deviendrait St Jérôme dans cette alternative? aurait-il eu bien raison de s'opposer

à la construction du chemin projeté? Non certes; c'est ce qu'il comprend aujourd'hui et c'est pour cela qu'il voit du meilleur œil la construction de cette voie ferrée.

La question de l'Université et les étudiants en droit

L'Étudiant de Montréal publie ce qui suit:

DECISION DES ETUDIANTS DE MONTREAL

Montréal 12 novembre 1884

M. le Rédacteur,

A l'assemblée tenue en la salle de La Patrie, hier soir, nous, les étudiants de Montréal considérant:

Que nous avons le droit et le devoir de pourvoir à notre instruction légale,

Avons résolu d'adresser une requête aux juriconsultes les plus marquants de notre ville, les priant de continuer nos cours universitaires, et leur promettant, pour l'obtention de cette fin, notre plus ferme et plus cordial appui.

Cette requête préparée par MM. Delfausse et Mercier fut signée par 41 étudiants, et elle sera présentée à dix heures ce matin aux honorables juges Mathieu et Loranger, par notre président, M. A. E. de Lorimier.

A cette assemblée, M. W. Mercier fut élu vice président, et M. Donat Brodeur fut prié d'agir comme assistant secrétaire

Je vous remercie, M. le Rédacteur d'avoir bien voulu publier ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur,

Votre très humble serviteur,

PHILIPPE DEMERS,  
Secrétaire.

Aux honorables juges M. Mathieu et L. O. Loranger, A. B. A. T. de Montigny, Recorder, et à MM. C. A. Geoffrion, S. Pagnuelo, F. L. Bédard, E. L. de Bellefeuille et R. Préfontaine, avocats.

La requête des soussignés expose respectueusement:

Qu'attendu qu'il s'est élevé de graves difficultés entre les autorités de l'Université Laval et ses élèves.

Qu'attendu que ces difficultés proviennent du fait que l'Université Laval veut substituer aux règlements jusqu'à présent en force à Montréal ceux qui le sont déjà à Québec.

Qu'attendu que ces changements tendent à obliger les élèves à porter la toge et la toque universitaires, à leurs interdire la faculté de faire partie des clubs politiques, de se mêler d'élections, d'aller aux théâtres, de prendre part à la rédaction des journaux, de choisir librement leur maison de pension, et, en général, à les astreindre à certaines autres obligations incompatibles avec le caractère et les mœurs des Étudiants de cette partie du pays.

Qu'attendu que le système disciplinaire jusqu'aujourd'hui en force à la succursale de l'Université Laval à

Montréal, rencontrait bien les vues et les besoins des étudiants et que les innovations proposées ne sont qu'une charge imposée aux élèves sans être pour l'autorité une meilleure garantie, du bon fonctionnement de la faculté.

Qu'attendu que les soussignés, formant la presque totalité des élèves de la faculté de droit de l'Université Laval, à Montréal, n'ayant pas voulu se soumettre au nouveau règlement de l'Université, se trouvent expulsés de l'Université;

Qu'attendu que cette détermination des soussignés ne comporte aucune idée de révolte contre l'autorité, mais simplement une affirmation de droits que l'Université leur avait jusqu'aujourd'hui reconnus et auxquels ils attachent une grande importance;

Vos Requêteurs, considérant que depuis longtemps et bien avant que les difficultés ci-dessus relatées soient survenues, il était question de l'établissement à Montréal, d'une Ecole indépendante;

Considérant que les circonstances actuelles sont de nature à hâter l'exécution de ce projet, et considérant que les élèves soussignés verraient avec plaisir l'ouverture prochaine de la dite Ecole et s'y inséreraient immédiatement comme élèves qui ont été expulsés de l'Université Laval.

A ces causes, il est proposé: Que les juriconsultes auxquels nous nous adressons prennent en sérieuse considération la requête des soussignés et fassent rapport à leur président M. A. E. de Lorimier sous le plus court délai.

Que les soussignés désirent que les cours de la nouvelle Ecole commencent là où ils ont été abandonnés par l'Université Laval et ce, sous le plus bref délai;

Que la nouvelle Ecole garantisse aux élèves soussignés qu'ils auront leur diplômes sans éprouver aucun retard dans leur cléricature par suite du changement d'Université.

Que l'Université accorde aux aspirants à la pratique du notariat au mois de mai, chaque année, leurs degrés universitaires de manière à leur permettre de se présenter aux examens qui ont lieu à cette époque

Que les élèves sont prêts à se soumettre à tout règlement de nature à assurer le succès et le bon fonctionnement d'une Université.

Que les soussignés sans vouloir en aucune façon imposer leur volonté quant au choix de leurs professeurs seraient certainement très heureux si des ouvertures étaient faites auprès de l'honorable juge Jetté pour l'engager à accepter une chaire dans la nouvelle Ecole au cas où l'Université Laval cesserait de donner ses cours.

Suivent quarante signatures.

N. E. Ainsi c'est clair: après les droits des pères de famille, après les droits de Montréal, voici les droits des élèves qui réclament le droit et le devoir de pourvoir à leur éducation légale, ainsi que la faculté de faire partie des clubs politiques, de se mêler d'élections et d'aller au théâtre etc.

En face de tous ces droits que

vont devenir les prescriptions de l'Église qui demande que l'éducation professionnelle soit confiée à une université catholique ?

**L'Hon. M. Masson**

Nos lecteurs aimeront sans doute à avoir quelques détails biographiques sur le nouveau lieutenant-gouverneur de la province de Québec notre ancien député

L'hon. Louis François Rodrigue Masson, conseiller privé, est le quatrième des fils de feu l'hon. Joseph Masson, conseiller législatif.

Il naquit à Terrebonne, P. Q., le 7 novembre 1833, fit ses premières études classiques au collège des Jésuites, de Georgetown et de Worcester, États Unis, et les compléta au collège St-Hyacinthe, P. Q.

Il épousa, en 1856, Louisa Rachel, fille cadette de feu le lieutenant-colonel Alexander MacKenzie, et petite fille de l'hon. Rodrigue MacKenzie, un ancien conseiller du Bas-Canada, et l'un des associés de la compagnie des pelleteries du Nord-Ouest. Il épousa en secondes noces, le 24 juillet 1884, Mile Berroughs, fille du protonotaire à Québec.

Il fut admis au barreau de sa province en 1850.

Il a tenu, depuis octobre 1882, une commission de milice des volontaires canadiens, et le 21 août 1863 il a été nommé major de brigade de du 8e district, poste qu'il a résigné en janvier 1868.

Il a servi sur les frontières lors de la première invasion féniennne, en mars 1866 et a été au service actif durant toute la durée de la dernière incursion, la même année. Il fut fait lieutenant-colonel en 1867.

Il fut assermenté membre du conseil privé, comme ministre de la milice et de la défense, en octobre 1878. Mais conformément aux tristes injonctions de son médecin, il résigna son portefeuille de ministre de la milice, le 15 janvier 1880, et accepta celui de président du conseil, que le mauvais état de sa santé le força de résigner aussi, le 8 novembre 1880.

Il fut appelé au sénat le 30 septembre 1882. Conservateur en politique, il fut favorable à un traité de réciprocité avec les États Unis, qui aurait été assis sur des bases équitables, et à un tarif sagement protecteur.

En outre, l'honorable M. Masson a succédé à M. Dostaler, l'auto-nominaire, comme membre du conseil législatif de la province de Québec pour la division de La Naudière.

**ÇA ET LA**

Mgr Bouland était ici dimanche et a donné deux instructions importantes sur la mission religieuse du Canada et de la France. Il est reparti lundi avec M. le curé Labelle qui a dû le présenter à quelques unes de nos sommités politiques que Mgr veut engager à favoriser un vaste plan de colonisation

Les rails sont posées sur une assez considérable partie du chemin de Glasgow. Cette entreprise fait honneur au contracteurs M. M. Armstrong et Globensky.

C'est samedi qu'à lieu la réunion des directeurs de la compagnie de

chemin de fer de Montréal et Ouest ou des cantons du Nord.

La Presse et la Minerve sont maintenant imprimés sur une immense presse Marimon du coût de \$10,000 ces deux journaux ainsi que le Monde sont aujourd'hui aussi parfaits que les grands journaux anglais du soir qui entr'autres torts ont celui de manger du Français et du Catholique au moins une fois par jour.

Mgr Taschereau a dû partir Lundi de Rome et on l'attend ici vers la fin du mois.

La femme Boutet sera pendue malgré tout, le 21 de ce mois. C'est la seconde penda son de femme depuis le 25 juin 1858 où fut pendue la femme Bélisle de cette paroisse.

**AGRICULTURE**

**Soins à donner aux poulains à l'âge de deux ans et demi à trois ans.**

Personne n'ignore que le poulain arrivé à l'âge de deux ans et demi à trois ans entre en évolution dentaire, que les deux pinces caduques tombent pour être remplacées par des dents permanentes. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'à la même époque douze dents molaires sont aussi caduques, et tombent pour être remplacées par autant de dents permanentes.

L'évolution dentaire des six mois qui précèdent l'âge de trois ans est considérable : les dents de remplacement, plus fortes et plus grosses que les dents caduques, dilatent les des mâchoires ; si se formes les tis sus dans les os de la tête, et cet immense travail de la nature donne lieu à un état presque constamment fiévreux ; la bouche est presque tous jours chaude, les muqueuses sont plus rouges, la salive plus abondante, le palais est gonflé et les chairs dépassent le niveau des dents incisives. Ce gonflement du palais n'est qu'un symptôme dentaire.

Pendant cette période vraiment critique des poulains, on doit leur donner des aliments d'une facile mastication, peu excitants, tels que les fréquents barbotages à la farine d'orge, du son mouillé, de l'orge cuite de l'avoine concassé, du vert ou des fourrages hachés et arrosés.

Pendant les travaux d'automne qui précèdent leur troisième année, on doit ménager les poulains, les soustraire autant que possible aux influences des pluies et du froid de cette saison, et se rappeler enfin que l'immense travail dentaire de leur âge les tient constamment dans un état d'excitation qui réclame un régime adoucissant, l'emploi de la douceur et des caresses.

**Les fumiers.**

Fabriquez force fumiers en éle vaut force bestiaux : la corne est l'attribut de l'abondance.

Le fumier est un capital puissant aussi difficile à amasser qu'à rendre fructueux ; donc, après l'avoir obtenu plus abondant, appliquez vous à le conserver et à l'accroître encore tout en le bonifiant. Pue le répulsion on a pour le fumier. On ne serait pas loin de la vérité, en disant qu'il se perd annuellement de 30 à 40 par cent de fumier qu'on laisse se détériorer et se décomposer

de ses meilleurs principes fertilisants en le laissant exposé à toutes les intempéries et au soleil dans les basse-cours : c'est un fait admis et incontestable. Pour beaucoup de cultivateurs le mot fumier soulève une espèce de répulsion. Il nous semble que l'art de faire des engrais des fumiers pour empêcher la misère, quelquefois la famine, devrait plutôt étonner que soulever des préjugés ridicules. Nous sommes réellement surpris que les sociétés d'agriculture n'offrent pas des prix spéciaux pour le meilleur aménagement des fumiers.

**RECETTES**

**Moyen de conserver les pommes de terre**

M Faure annonce, dans la Revue d'économie rurale, avoir trouvé un procédé, pour la conservation intacte des pommes de terre ; ce procédé s'appliquerait aussi aux autres racines, aux herbes, fleurs, fruits viandes et gibier. Voici en quoi il consiste :

On prend un tonneau quelconque on enlève l'un des deux fonds, et on perce le deuxième gros comme le doigt, de manière à l'en couvrir. Ce tonneau placé dans une cave sur trois pieds de briques, chaque pied étant composé de deux briques l'une sur l'autre, est remplie de pommes de terre, et on le laisse dans cet état. Ces pommes de terre n'ont subi aucun changement avec le temps, tandis que celles placées à côté en tas commencent à végéter.

M. Faure espère que le procédé pourra être appliqué à toutes les racines et même aux céréales, ce qui serait un grand bienfait, puisque les cultivateurs constitueraient des réserves en quelques sorte naturel les déficits provenant ces mauvaises récoltes. Un courant constant d'aération fraîche expliquerait par faitement ces résultats.

Mettre du sel dans un ver d'au jusqu'à saturation, c'est à dire, jus qu'à ce que l'eau ne veuille plus dissoudre de sel. Dans cette saumure vous trembez vos mèches à plusieurs reprises et les ferez sécher. Ensuite mettez cette eau salée dans une bouteille, ajoutez y une égale quantité d'huile ; secouez bien votre flacon afin de mélanger parfaitement le contenu, puis laissez reposer et décantez l'huile ainsi purifiée.

Cette huile ne fera pas de fumée quand même elle serait de la plus mauvaise qualité.

**REVUE DE LA SEMAINE**

**Canada**

**Nouvelles de partout**

**BECANCOUR**

LES DEVALISEURS A L'OEUVRE.—Le Journal des Trois Rivières nous apprend qu'un vol audacieux vient d'être commis au presbytère de Bécanour pendant la nuit.

Une somme d'au-telà de \$150.00 a été enlevée par des voleurs qui ont pu s'esquiver sans avoir donné l'éveil.

Ils ont pénétré dans la maison par une fenêtre qu'ils avaient ouverte après avoir enlevé un des carreaux de vitre.

**ST PIE**

Une boîte contenant \$505, et divers papiers, a été volée au village de Saint-Pie de Bagot le 10 novembre courant, chez Mme Jos Langevin. On soupçonne fortement Joseph Peltier autrefois employé chez

Jos. Rousseau, de Sainte-Madeleine. Il est âgé d'environ 20 ans, cheveux blonds coupés courts, yeux bleus, nez supérieure épaisse, regard faux, maintien voûté, il porte un chapeau en feutre noir à large bord et pantalon noir. Le jeune voleur s'est emparé en outre de deux pardessus.

La boîte a été trouvée avec certains papiers sur le chemin de fer du South Eastern, près de St Pie, et un des pardessus à un mille plus loin, en haut du village. Ceux qui auraient en connaissance du je voleur sont priés d'en donner information à M. O. Morin, fils de Dame Jos. Langevin, St-Pie.

**L'ASSOMPTION**

L'HONORABLE M. ARCHAMBAULT.— Samedi, 8 courant, était le soixante neuvième anniversaire de la naissance de l'honorable Louis Archambault.

A cette occasion M. Archambault avait réuni les membres de sa famille, entre autres MM. Henri et Horace Archambault, avocats de Montréal, ainsi que quelques amis intimes de l'Assomption et des environs, parmi lesquels figurait M. S. Marion M.P.P.

Les amis de l'honorable conseiller législatif ont pu constater avec bonheur que sa santé est florissante et qu'il porte lestement ses soixante et neuf ans.

Tout fait présager que M. Archambault pourra longtemps encore remplir les devoirs de la charge élevée qu'il occupe ; que le comté de l'Assomption et la province de Québec bénéficieront pendant de longues années de ses hautes connaissances légales et politiques. De nos jours, les hommes de la trempe de l'honorable Louis Archambault sont assez clair semés pour que les amis et le public en général s'intéressent à eux d'une manière toute spéciale.

Inutile d'ajouter que la soirée s'est passée au ne peut plus agréablement. Elle a été telle que M. Archambault sait en donner.

**MASKINONGÉ**

**FREDERIC HOUDE M. P.**

C'est avec douleur que nous annonçons la mort du colonel Frédéric Houde, député de Maskinongé, arrivée ce matin après une longue maladie.

Les funérailles auront lieu mardi, M. Houde sera enterré avec les honneurs militaires.

M. Houde était une de nos plus belles figures franco-canadienne au Parlement fédéral-conservateur de vénération, il fut fidèle à ses chefs aussi longtemps qu'il crut les intérêts du Bas-Canada, suffisamment protégés. Un jour l'année dernière, sur les questions des licences et du Pacifique il se sépara d'eux. Mais on le savait si loyal, si convaincu, que tout le monde, loin de le blâmer admirer d'énergie indomptable dont il faisait preuve, malgré qu'à ce époque sa santé fût des plus chancelantes.

La mort de M. Houde créera un vide bien regrettable dans notre chambre des communes. Il marchait généralement avec les plus dévoués amis de notre Province, M. M. Ouimet à Montréal, Amio à Québec

**TROIS RIVIERES**

C'est le 27, que les citoyens de cette cité donnent un grand banquet à l'hon. Premier Ministre M. Ross. On a toute raison de croire que ce sera un succès.

**QUEBEC**

NOUVEAUX ECHS DE L'OURAGAN.— Tous les jours, de nouveaux rapports nous arrivent des endroits où

La température du cinq couvant a causé des dégâts.

A St-Alexis de la Grande Baie, les deux ages ont été considérables. Le voyage a été moult et une partie de la population a dû prendre la fuite. Beaucoup de bois de chauffage et de service a été emporté à la dérive. Plusieurs habitations ont été complètement détruites et dans certains magasins il y a eu des pertes sensibles.

A Sandy Bay, comté de Rimouski, les effets de l'ouragan n'ont pas été moindres. Les habitants ont abandonné leurs demeures et se sont réfugiés dans l'église, tant leur frayeur était grande en voyant le déchaînement des éléments. Il y eut un office religieux des plus touchants avec prière. On porte le chiffre des dommages à \$35,000.

PARIS

LA GUERRE DE CHINE.—Une dépêche de Shanghai en date de ce jour annonce que les Français ont occupé Tainan, île de Formose.

LONDRES

Le gouvernement a envoyé 200 tonnes de pilules pour protéger les dépôts de charbon en Chine.

PARIS

Un officier français, qui est arrivé récemment du Tonkin, a écrit au Figaro une lettre dans laquelle il dit qu'on a en France des idées erronées sur le Tonkin.

Il raconte que le pays est très pauvre, sans chemins, chevaux ou véhicules, et que les transports se font avec des coolies.

Le pays est peu peuplé si ce n'est sur les rives des grandes rivières et le climat est mortel. Le delta du fleuve Rouge est, dit-il, la seule partie prospère au Tonkin.

SHANGHAI

On rapporte que les auxiliaires annamites des Français ont décapité cinq cent prisonniers chinois à Kep, Tonkin. Les Français auront besoin de nombreux renforts avant de recommencer les opérations militaires. Plusieurs centaines de soldats sont malades, et il en est mort cinq cents dans le cours de ces dernières semaines.

PARIS

LE CHOLERA.—M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a visité hier les principaux hôpitaux de Paris pour se rendre compte des moyens employés contre le choléra.

MADRID

La commission sanitaire recommande la réduction de la quarantaine à sept jours.

Plusieurs cas de choléra se sont produits à Barcelone, dont deux suivis de mort. Dans la province de Valence on signale vingt cas dont deux décès.

VIENNE

Le professeur Drasche pense qu'il n'est guère probable que le choléra se déclare en Autriche.

On pense que les princes d'Orléans donneront une forte somme d'argent pour venir en aide aux victimes du choléra.

PARIS

La persistance du froid tend à diminuer la mortalité qui ne dépasse pas un pour 36,000. Pour que la mortalité soit aussi élevée qu'elle l'était à Toulon il faudrait qu'il y eût, chaque jour à Paris 2,5000 dé-

ces. Les ravages de l'épidémie cholérique sont dérisoires à côté de ceux résultant de la fièvre typhoïde. Un pharmacien, à qui l'on demandait dans quelques proportions le choléra augmentait l'importance des affaires, a répondu qu'il ne gagnait pas la moitié des bénéfices qu'il fait lorsqu'il y a une épidémie de rhumes. "Je crains surtout", dit-il, "des mesures préventives, et des désinfectants."

L'épidémie n'empêche pas les gens de se livrer à leurs plaisirs habituels. Chaque soir, les théâtres et autres lieux d'amusement sont pleins de monde. On sait que l'épidémie a fait de grands ravages parmi les troupes de la garnison, mais l'autorité militaire refuse de donner des renseignements.

Les quartiers est de Paris n'ont pas encore été atteints mais ils sont relativement déserts. La plupart des gens qui habitent ces quartiers préfèrent se tenir éloignés du foyer d'infection.

Le Dr MacGivern écrit au *Gallian's Messenger* que l'exode des Anglais et des Américains n'est pas justifiable. Beaucoup de personnes dit-il se sont réfugiés dans des endroits plus dangereux. Il ne conseille qu'aux personnes faibles, nerveuses et craintives de quitter la ville. Les gens robustes et bien portants n'ont rien à craindre à Paris s'ils ne commettent pas d'excès et s'ils n'ont pas peur.

PARIS

Un américain nommé Christian Christiesen, de la Californie, est mort du choléra aujourd'hui à Paris. Il est la première victime parmi les Américains.

On signale aujourd'hui à Nantes trois décès cholériques.

PARIS

Beaucoup de personnes se sont réfugiées à Versailles pour échapper au choléra.

PARIS

A la séance du conseil municipal qui a eu lieu aujourd'hui, le préfet de la Seine a remarqué que l'épidémie décroissait chaque jour et que la chose était due aux mesures.

TOULON

Il y a eu ici aujourd'hui un décès cholérique.

La fête qu'on se propose de donner au bénéfice des victimes de l'épidémie a été remise.

Au clergé et aux communautés

Notre importation d'étoffes noires et d'articles spécialement destinés à l'usage du clergé et des communautés est complètement reçue. Notre département ecclésiastique est le plus complet qu'on puisse trouver à Montréal. Outre les sars, mérinos cordés, parmatas et autres étoffes noires à costumes, ce département contient tous les articles d'un usage ordinaire pour le clergé, soit pour les besoins des presbytères, des maisons d'éducation, collèges, couvents, noviciats, etc., soit pour les costumes des religieux ou de leurs élèves.

Il comprend aussi les tapis de sanctuaire, tentures d'églises, toiles à brin rond pour les besoins du culte, etc.

Termes de paiement au gré des acheteurs.

DUPUIS FRÈRES

Coin des rues Ste Catherine et St André, Montréal.

AUX CULTIVATEURS

Nous invitons les cultivateurs qui viennent à Montréal pour faire leurs achats d'hiver, à nous rendre une visite.

Il importe à tous ceux qui veulent pratiquer une sage économie de connaître le magasin qui peut leur vendre les meilleures marchandises, au plus bas prix possible.

Comme nous importons nous-mêmes toutes nos marchandises directement d'Europe, nous les détaillons toujours aux mêmes prix que les autres marchands les payent chez les marchands en gros.

Nous ouvrons des comptes aux cultivateurs ou autres que nous pouvons considérer comme des pratiques sûres, et nos prix sont toujours les mêmes, soit que nous vendions à termes ou au comptant.

N'oubliez pas que nous n'avons qu'un seul prix pour tous, et que nous vendons constamment aux prix du gros.

DUPUIS & FRÈRES.

Coin des rues Ste-Catherine et St-André

MONTREAL

L'UNION MUTUELLE

Compagnie d'Assurance

SUR LA VIE

FONDEE EN 1849

Actif, pres de \$7,000,000

SIEGE SOCIAL

PORTLAND MAINE

JOHN E. DEWIT

PRESIDENT

Gerant pour la Province de Quebec

M. CHARLES L. BOSSE

SAXTON BELANGER Agent Spécial Pour la Province de Québec 162 RUE ST-JACQUES MONTREAL

BUREAU A ST-JEROME où toutes les informations et détails seront données avec plaisir. 11 juin 1884 l a.

MAISON A VENDRE Hotel St-Jovite

M. Alfred Bélanger offre en vente une maison, située sur la rue Dumont, à deux côtés, 4 appartements chaque côté, ayant 7466 pieds de terrain, avec écurie et étables, hangars etc.

Conditions faciles

S'adresser à

L'HOTEL BELANGER.

13 Mars 1884

3 ros a.

11 juin 1884

M. D. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe. C'est l'hôtel de la malade de St-Agathe à St-Jovite.

## Reproductions

### Des Canadiens partout

Un chroniqueur du *Monde Illustré* de Montréal démontre par une jolie anecdote qu'il n'est pas de terre étrangère où l'on ne soit certain de rencontrer un Canadien :

"Allez n'importe où, vous êtes sûr de rencontrer un Canadien" est un dicton bien connu, mais j'igno rais jusqu'à présent que la chose fût aussi vraie qu'on le dit. C'est Flavien B..... qui m'a éclairé à ce sujet.

Il raconte que le docteur D..... de Québec, voyageant il y a quel ques années en Afrique, arriva un soir aux premières plaines de sables du Sahara. Le camp étant installé, le docteur aperçut à peu de distance un campement d'Arabes, et ne put résister au désir d'aller voir ces en fants du désert. Accompagné d'un de ses amis Canadien comme lui, il se dirigea du côté des tentes qu'il apercevait en disant à son compa gnon :

— Enfin, nous allons pouvoir ex aminer à notre aise un véritable Arabe, nature n'ayant jamais eu de contact avec la civilisation, et justement en voici un qui s'est éloi gné des autres, probablement pour faire sa prière, car il chante.

L'individu en question était assis et psalmodiait en effet une complainte dont on ne pouvait encore distin guer ni l'air ni les paroles. Il por tait naturellement le turban et le bournous traditionnels. En appro chant les mots de la chanson devin rent plus à l'air, et jugez de la satis faction des deux voyageurs en en tendant l'Arabe chanter :

Un Canadien errant,  
Banni de ses foyers.

— Comment! fit le docteur en arrivant au chanteur, vous chantez un air de mon pays, vous parlez de me le français?

— Oui, répondit froidement le pseudo-Arabe, et je vous reconnais bien, vous êtes le docteur D..... de Québec.

Mais comment se fait-il que vous soyez ici, habillé en Arabe et voya geant dans le désert.

Pour ça voila l'affaire. Je suis allé en France, en Angleterre, en Es pagne, et c'est en me rendant au Cap que le navire sur lequel je me trouvais fit naufrage. Je fus pris par ces gars-là qui, voyant que je pou vais leur être utile, m'ont emme né après m'avoir habillé comme eux. Il y a deux ans que je les suis, je parle un peu leur langue, je leur sers d'interprète et ils ne veulent plus me lâcher. Ma vieillesse me croit mort.

— Voudriez vous retourner au Ca nada?

— "J'hâirais pas ça."

Après quelques démarches le doc teur D..... obtint la liberté de son cot patriote qui revint voir sa vieille

Je parle que les troupes françai ses vont trouver des Canadiens à Ma dagascar et au Tonkin.

### Un nom inscrit au Ciel par les Anges

Un brave ouvrier compagnon, qui faisait son tour d'Allemagne, s'était, sans je ne suis plus quelle ville, ar rêté devant une humble porte, et demandait, selon la coutume, quel que menue monnaie, pour continu er son voyage. Mais n'apercevant, ni n'entendant personne, il ouvrit doucement la porte et entra. Il vit alors une pauvre vieille femme ma lade qui lui dit :

— Hélas! je ne puis rien vous don ner, car moi-même je manque de tout.

Et l'ouvrier compagnon se retira. Honnête lecteur, vous n'aurez pas pensé, j'en suis bien sûr, que, s'il ne se fût trouvé là personne, notre voyageur eût été homme à se faire l'aumône à lui-même. Mais si, par hasard, quelqu'un avait pu conce voir un pareil soupçon, il devrait se hâter d'en demander intérieurement pardon à ce noble cœur. En effet, quelques heures plus tard, l'ouvrier compagnon revint à la même porte.

— Mon Dieu! lui cria le pauvre vieille, n'ai-je pas eu le chagrin de devoir vous dire que je ne pouvais rien vous donner?

— Mais c'est justement pourquoi je reviens, se dit tout bas le brave jeu ne homme.

En s'avançant de l'air le plus affa ble jusqu'auprès de la vieille, il tira de ses poches et placa devant elle, sur la table, de nombreux morceaux de pain et plusieurs pièces de mon naie qu'il avait recueillis dans l'in tervalle.

— Voici pour vous, pauvre bonne femme, lui dit-il du ton le plus affec tueux.

Et il s'échappa sans laisser à la vieille le temps d'apprendre son nom; mais les anges auront écrit ce nom dans le ciel, et nous le sou naitrons plus tard.

### Le Papa au Pied du Mur

(Traduit de l'Anglais)

Un journal rapporte le dialogue suivant qui a eu lieu le soir, au coin du feu, entre un père et son jeune enfant :

— Papa, qu'est ce qu'est ce que c'est qu'un prohibitionniste?

— C'est un homme, mon enfant qui cherche à faire boire au monde plus de whiskey?

— Comment un prohibitionniste fait il boire au monde plus de whis key?

— En passant, mon enfant, des lois absurdes pour empêcher d'en faire et d'en vendre.

— Mais comment cela papa, puis qu'elles défendent d'en faire et d'en vendre.

— Parceque vois tu, les lois ne sont pas obéis.

— Est-ce bon, papa, de boire de ces boissons?

— Non, mon fils, j'espère que jamais tu n'y goûteras.

— Pourquoi les hommes en font ils alors?

— Bien, c'est pour en boire.

— Mais si c'est mal d'en boire est-ce que c'est bien d'en faire?

— Tiens, mon enfant, tu ne com prends pas ces choses.

— C'est vrai papa, je ne com prends pas cela. Mais dites donc petit père, si le monde était bon n'obérait-il pas à la loi?

— Oh! certainement, mon mi gnon, mais il y a tant de mauvais monde.

— Ceux qui sont mauvais, obéis sent ils aux lois?

— Ma foi, non, du moins pas vo lontairement, je pense.

— Est-ce qu'il y a une loi pour empêcher de voler?

— Bien sûr, mon enfant.

— Et est-ce que ça fait plus voler le monde? .....

— Tiens, mon petit, je vois bien qu'il est temps pour toi d'aller te coucher.

### Le cabaret est il une bonne banque?

Vous y déposez votre argent et vous le perdez; votre temps et vous le perdez; votre réputation et vous le perdez; votre empire sur vous même et vous le perdez; votre confort domestique et vous le perdez; le bonheur de votre épouse et vous le

perdez; celui de vos enfants et vous le perdez; votre âme et vous la per dez

Tous les journaux sont priés de reproduire.

UN PRETRE.

N. B. Et les cartes sont elles aussi une bonne banque?

### Un grand coeur

La mère de Georges Etienne, âgée de dix ans, fut abandonnée par son mari, ouvrier ciseleur, avec ses trois enfants dont le dernier était encore en bas âge.

La malheureuse femme ne put payer son terme et le propriétaire lui donna congé, sans rien reteoir du chéfit mobilier de ses locataires, pour le terme impayé! Citons M. Arnoul :

— Ne pleure pas mère, nous paie rons cette dette, sois tranquille.

Et sans faire part de son projet à personne, Georges alla des le len demain, sonner bravement à la por te du propriétaire.

— Monsieur, lui dit-il, nous vous devons 70 francs, nous sommes pauvres, mais nous ne voulons pas vous faire du tort. Je viens prendre des arrangements avec vous."

— Des arrangements avec un en fant de ton âge, y penses tu répon dit le propriétaire en riant. Voyons un peu tes propositions?"

— Eh bien! monsieur, accordez moi un an de délai et acceptez les petits acomptes que je vous appor terai."

— Mais où prendras-tu l'argent? tu es à l'école et tu n'as pas d'état."

— J'en gagnerai, c'est mon affai re."

Le traité fut conclu ainsi que Georges le désirait.

Et aussitôt il se rend chez le curé de la paroisse. Doué d'une jolie voix, il obtint d'être admis comme enfant de chœur aux appointements de 7 fr. par mois! il demanda à quelques personnes de faire leurs commissions à ses moments de liber té; on lui paie ses omnibus, lui, met l'argent de côté et fait les cour ses à pied. Fidèle à sa parole, il a apporté au propriétaire des accom ptes de 4, 5 et 10 francs, et chaque fois il se faisait donner un reçu.

En sept mois et demi, Georges paya la dette de 70 fr., et en rap porta tout joyeux la preuve à sa mère; le propriétaire tout émerveillé d'une probité et d'une énergie si précoces, fit remettre par son propre fils, en témoignage de son ad miration, un beau volume doré, intitulé: *Les Enfants célèbres*, à celui qui était digne d'y figurer.

### Aux marchands de la cam pagne

Nous invitons les marchands de la campagne à se hâter de visiter notre immense assortiment. Nos marchandises d'automne sont toutes arrivés d'Europe, et pour profiter du choix et de la variété de mar chandises que nous pouvons leur offrir, ils trouveront le plus grand avantage à faire leurs achats de bon ne heure.

Nous n'envoyons pas de commis voyageur à la campagne, nous avons déjà énuméré les raisons qui nous font répudier ce système, et tous les marchands comprennent qu'il leur est beaucoup plus profitable de faire les dépenses d'un voyage à Montréal et de venir y choisir eux-mêmes leurs marchandises.

Nous séparons les pièces et les douzaines sans changer nos prix de gros.

Notre maison est la seule à Mont réal qui facilite ainsi les achats qu'on pourrait appeler *en demi-gros*,

et que fait bénéficier ses pratiques de tous les avantages de l'importa tion directe. Termes faciles et es comptes libéraux.

DUPUIS FRÈRES,

Coin des rues Sainte-Catherine et Saint Andre, Montréal

### Marché de St-Jerome

St Jérôme 1884.

	\$
Patates early rose par sac...	0 47 0 50
Pois par minot.....	0 80 0 93
Avoine par sac.....	0 80 0 95
Orge par minot.....	0 50 0 50
Choux par doz.....	0 30 0 40
Miel par lbs.....	0 12 0 13
Beurre par lbs.....	0 20 0 25
Oeufs par douzaine.....	0 15 0 16
Lard par lbs.....	0 10 0 12
Lard par 100 lbs.....	8 00 8 50
Veau au quartier par lbs.....	0 09 0 00
Soucisse par lbs.....	0 12 0 13
Jambon par lbs.....	0 18 0 20
Mouton par lbs.....	0 07 0 10
Porcs fr. par lbs.....	0 08 0 09
Bœuf par lbs. (steak).....	0 12 0 12
Soucisse de Boulogne.....	0 00 0 00
Saindoux par lbs.....	0 18 0 18
Saindoux au sceau.....	0 00 0 00
Paules au couple.....	0 40 0 50
Polets au couple.....	0 25 0 30
Dindes à la livre.....	0 00 0 00
Dindes (vieux) au couple.....	0 00 0 00
Perdrix au couple.....	0 30 0 50
Foin 1er par 100 bottes.....	4 00 6 00

### C. LANTHIER

MARCHAND DE CERCUEUILS

ET

DE MEUBLES

RUE

ST-JEROME

En face du college

M. LANTHIER aura toujours en mains une grande quantité de cercueils de tous les prix et aus-i un grand assortiment de meubles de ménage.

M. LANTHIER ayant acheté le corbillard de Madame Lafèche, et fait réparer à neuf, les personnes qui désireront s'en servir pourront s'adresser à lui. Il aura toujours en mains tout ce qui est nécessaire pour ensevelir.

Les prix seront les mêmes que ceux de Montréal

M. LANTHIER s'efforcera de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager.

St Jérôme 13 novembre 1884

1 a.

### A VENDRE

Dans le canton de Preston, comté d'U tawa un magnifique pouvoir d'eau, une très belle chute de 14 pieds de tête. Le moulin peut se bâtir sur le roc solide. Les travaux de digue ou chaussée sont très peu coûteux, il y a seulement 45 pieds de barrage; les bois de constructions sont préparés, équarris et sont rendus sur les lieux ils permettent, si l'on veut, de bâtir sur une grandeur de 25 par 60 à deux étages. Ce lot de bois quarre est magni fique et de première qualité. De plus le terrain qui lui tient contenant 100 acres de terre avec bâtisse dessus construite. Conditions les plus libérales à très bas prix pour argent comptant.

S'adresser au

bureau du JOURNAL LE NORD"

### A VENDRE

Deux terres à bois de 4 arpents par 20, chacune, situées sur le grand chemin, à proximité de St-Jérôme, comprenant du bois franc ainsi que du bois de service de bonne qualité.

Pour les conditions s'adresser à LS. de G. LACHAINE, Notaire



Feuilleton du "NORD"

VINGT MILLIONS  
DE RENTE

(Suite)

XXIX

A BORD DU PRAUH. — CHEZ M.  
BROMPTON

— Au moins, donnez-moi, ma dame, pour ces quelques jours, les privilèges qu'eût eus votre Elen. Me permettez-vous de vous accompagner dans votre appartement ? Appuyez-vous sur mon bras !...

— Merci ! En vérité, j'avais un peu, je crois pressenti ce qui arrive. Mon appartement touche le vôtre !... Nous serons voisines.

Le regard de mistress Brompton était si doux, si bon... que Jacqueline Berty n'hésita pas. Elle le baisa respectueusement, tendrement les joues de la vieille dame.

XXX

LES TROIS MATELOTS DE LA  
"MOUETTE." LE BOA ET  
LE CROCODILE.

La matinée du lendemain fut employée par le jeune Guillem et par Matthieu à visiter les environs de la ville ; mais tout y était disposé à l'anglaise. Les serviteurs eux-mêmes semblaient former une race intermédiaire entre les Européens et les indigènes.

Sans les végétaux propres au pays, on n'eût pu se croire à une distance si courte de l'équateur. Le soleil, il est vrai, ne tarda point à prouver quelle était sa force ; la chaleur s'éleva presque insupportable, et nécessité fut de rentrer à la villa.

Sur le seuil du vestibule, les jeunes gens reculèrent. Ils venaient de déboucher contre deux masses indistinctes, dont l'une, en poussant de sourds grognements, se jeta sur Barnabé-Blaise et dont l'autre, avec une incroyable agilité, grimpa le long du corps de Matthieu effrayé. Un éclat de rire sonore rassura promptement ce dernier. Barnabé-Blaise venait de s'emparer de son agresseur, petit ourson de la taille d'un gros chat, et aidait M. Daulé à se rendre maître du singe qui avait choisi son épaule pour refuge.

Un domestique accourait, mais l'incident était terminé et, triomphalement, le jeune Guillem faisait son entrée dans la salle à manger, portant le petit ours contre lequel il venait de se défendre.

— Ah ! dit en riant mistress

Brompton, qui arrivait au même instant, appuyée sur Jacqueline Berty ; Stop et Fly ont fait des leurs. J'espère, pourtant, qu'il ne vous ont pas mordus ? Regardez-les, vous aurez plus d'une occasion de rencontrer leurs congénères dans les forêts. Le premier est l'ours aux grandes lèvres ; le second, la guenon au long nez. Avec le grand singe, appelé en malais : *oran-ontang* littéralement : *homme des bois*, ils forment trois espèces d'animaux que l'on ne rencontre point ailleurs qu'à Bornéo.

— Parfaitement édifié sur leur compte, je me sépare d'eux sans regret, dit Matthieu.

— Je me serais encore volontiers amusé de leurs gambades, dit Barnabé-Blaise. Mais, je l'avoue, malgré l'extrême chaleur, je me sens un violent appétit.

Mlle Berty se mit en devoir de préparer le thé de mistress Brompton, pendant que les jeunes gens faisaient honneur aux plats de résistance disposés sur la table.

Le déjeuner finissait quand Hinia accourut dire quelques mots à sa maîtresse.

— Messieurs, annonça mistress Brompton, vous ne partirez pas seuls avec nos Malais. Le capitaine Raybaud a reçu des nouvelles importantes et, en conséquence, il envoie trois de ses marins en mission près de M. Jacques Guillem. Voulez-vous les voir ici ?

— Ne vous dérangez pas, ma dame, se hâta de dire Barnabé-Blaise en se levant. C'est à nous à aller recevoir ces braves gens.

Matthieu approuva d'un geste. salua et suivit le jeune homme.

Dans une vaste pièce, à usage d'office, se tenaient les trois marins de l'équipage de la *Mouette*, Barnabé-Blaise eut une joyeuse exclamation en reconnaissant Christophe et Flammèche. Matthieu se fut très volontiers passé de la présence du mousse et du matelot ; mais il eut un mystérieux sourire en voyant la mine embarrassée de leur compagnon, qui n'était autre que François.

— Le capitaine, dit Christophe à Barnabé-Blaise, envoie des dépêches à M. Jacques Guillem, rapport à des nouvelles arrivées après votre départ. Et comme dans ce drôle de pays, on risque gros si on confie sa *poste aux naturels*, et puis, aussi, comme vous ne pourriez pas revenir donner la réponse, alors nous voilà ! si ça ne vous contrarie pas !...

Fatigué par cet excès d'éloquence, Christophe se tut. Flammèche compléta le message en remettant à Barnabé-Blaise un mot de M. Raybaud.

Le capitaine disait avoir saisi avec d'autant plus d'empressement l'occasion d'envoyer son message, qu'il avait regretté de laisser partir ses jeunes amis seuls.

Il manifestait l'espoir que Christophe, François et Flammèche les retrouveraient en bonne santé chez M. Brompton, et que la présence de ces trois hommes dévoués ne serait pas inutile à la promptitude, à l'heureuse réalisation du reste du voyage.

— Pour mon compte, je suis enchanté, dit le jeune Guillem. Vous connaissez le pays et nous pourrions causer avec vous.

— Et nous aider à nous défendre contre les Malais, s'il en est besoin, acheva Matthieu.

Un sourire dédaigneux passa sur les lèvres de Christophe.

— Des Malais ou des Dayaks, *chasseurs de têtes*, ou de toutes les autres *vermines* connues, on vous défendra, monsieur Daulé, dit-il ; pas vrai ? monsieur Guillem.

— Oui, répondit Barnabé-Blaise, sans comprendre l'intention de Christophe, ce qui fit lui-même un vilain regard dans l'œil de M. Daulé.

Les préparatifs du départ se poursuivaient aussi activement que le permettait l'indolence naturelle des Malais. Un prauh, moins grand que le premier, car, devant remonter la rivière, on rencontrerait beaucoup de passages étroits et de rapides (1) était garni de toutes les provisions possibles.

Un petit mât supportait le pavillon à l'étoile d'or, sauvegarde donnée par le sultan Mouley Hadim à M. Jacques Guillem. Des coussins, des chales (2), destinés à être donnés en cadeaux aux rajahs (princes) malais ou dayaks puis des arcs étaient soigneusement disposés sur un banc. " Il semblait que l'on voulût se défendre, disait Barnabé-Blaise, contre tous les animaux féroces de la création. "

La plus grande chaleur une fois passée, Haly vint prévenir les voyageurs.

Barnabé-Blaise et Matthieu prièrent mistress Brompton de recevoir leurs remerciements et après avoir présenté leurs souhaits à Jacqueline Berty, ils lui demandèrent la permission de serrer sa main.

Le jeune Guillem était fort ému. Qui pouvait prévoir l'avenir ? Tous trois s'étaient, ensemble, éloignés de la terre française. Tous les trois avaient subi les mêmes angoisses et poursuivaient le même but ; mais cette première séparation, si elle allait devenir définitive !

— Au moins, dit-il, soyez-en persuadée, mademoiselle, jamais je n'oublierai qu'à vous seule je dois la vie !

Jacqueline Berty très émue, aussi, s'inclina. Les protestations de M. Daulé lui rendirent son sang-froid. Elle souhaita un heureux voyage aux deux jeunes gens, leur dit combien la présence des matelots de la *Mouette* la rassurait pour eux et les pria si, les premiers, ils voyaient M. Jacques Guillem, de l'assurer de son obéissance respectueuse.

Barnabé-Blaise promit avec empressement.

Le prauh attendait au petit quai : les rameurs se trouvaient à leur poste. Christophe, François et Flammèche avaient déjà pris place. Haly fit asseoir les jeunes voyageurs sur le banc qui leur était réservé. Un instant après, les avirons battaient en cadence la rivière.

Ainsi qu'il arrive dans les pays brûlés par le soleil, à la chaleur de la journée succédait une nuit très fraîche. Le prauh avançait lentement sur les eaux profondes et, des deux rives, montait ce sourd murmure, harmonie pénétrante formée de mille bruits

divers, hymne du soir de la nature qui s'endort.

Le ciel n'avait pas d'étoiles et la silhouette des grands arbres projetée sur la rivière, l'assombrissait encore. Il fallait la fin de l'aube, la vue perçante des indigènes pour deviner la route à suivre.

Une grande partie de la nuit s'écoula sans incident. Les matelots français avaient cédé au sommeil et reposaient tranquillement, la tête appuyée sur leur banc. Barnabé-Blaise et Matthieu s'étaient assoupis : un choc brusque les réveilla tous.

— Hein ! gare à tribord ! cria Flammèche qui, en une seconde, fut debout.

Haly rassura ses passagers et leur expliqua ce qui venait d'arriver.

— Bah ! dit Christophe, c'était bien la peine, pour un fichu catman que le prauh a touché, de jeter des cris pareils.

— Est-ce que je pouvais deviner la chose ? repiqua Flammèche.

— Un catman ! répéta Matthieu très troublé.

— Ou donc est-il ! Interrogea curieusement Barnabé-Blaise.

— Vous croyez donc qu'il a demandé son *reste*, et qu'il tient à faire voir son jon museau ? répondit Christophe.

— Soyez tranquille, ajouta le mousse ; vous en verrez bien d'autres. Ce n'est pas une *marchandise* qui manque dans ces parages.

— Quoi ! si près des habitations dit Matthieu.

Haly avait compris ces paroles car il se redressa hèrement et dit quelques mots que Flammèche traduisit.

Nous avons rudement marché parait. Les premières cataractes ne sont plus très éloignées et, si ça continue, nous serons à Lerpasing dans cinq jours au plus tard.

La nuit allait finir. Les hôtesses des forêts, enquête de proie, faisaient entendre leurs cris de chasse ou d'appel.

Des formes étranges devenaient distinctes ; on voyait les branches s'agiter, l'herbe onduler ; des yeux étincelants se fixaient sur la barque, une insupportable odeur de musc se répandait dans l'atmosphère.

— Bon ! dit Christophe, voilà les panthères qui viennent boire et les carmans qui baillent. Ils *empoisonnent* assez !

Christophe voyait juste.

Le prauh entrait alors dans un petit lac des plus charmants, ses rives, très découpée, étaient couvertes d'arbres unis par des guirlandes de lianes et d'orchidées fleuries, ce qui donnait au paysage un aspect romantique.

Deux grandes panthères noires, dérangées au moment où elles s'abreuyaient, redressaient la tête, jetaient un rauquement féroce et paraissaient être prêtes à attaquer les intrus pénétrant sur leur domaine.

Mais dans le sillage du prauh, à sa droite et à sa gauche, des masses verdâtres, nageaient silencieuses, laissant échapper les effluves caractéristiques de leur es

pèce, au milieu d'un babillement qui découvrait des mâchoires formidables.

— Parlez-moi d'aussi jolis compagnons de route! dit Barnabé-Blaise en regardant, tour à tour, avec curiosité les panthères et les crocodiles. Une halte ici ne serait pas dépourvue d'émotions!

— On se priverait volontiers d'émotions semblables, dit Matthieu, d'une voix étranglée.

— Mais puisqu'il n'y a aucun danger!

— Qu'en savez-vous?

— Nous avons de bons fusils et nos rameurs sont habiles.

— A moins que la barque ne chavire..., commença Flammèche.

— Taisez-vous! interrompit vivement Matthieu. La situation ne prête pas à la plaisanterie!...

— Flammèche ne plaisante pas monsieur, dit Christophe. Il voulait vous faire comprendre que vous ne devez pas vous agiter comme ça. Fermez les yeux, si vous avez peur! On ne vous laissera pas manger, allez!...

François, jusqu'alors avait gardé le silence. Cette parole de Christophe le fit tressaillir. Sa main s'étendit par un mouvement involontaire, ses lèvres s'en trouvèrent; mais il revint à lui et retomba dans son mutisme. Cette émotion passa inaperçue, chacun étant trop occupé de la traversée du lac, si menaçante en apparence. Elle s'effectua, néanmoins, très heureusement, et le prauh continua sa route.

Matthieu respira

Haly, le pilote, redoublait ce pendant de vigilance; la rivière devenait moins calme, son courant moins insensibles. Les arbres, étendant au-dessus d'elle leurs branches immenses, formaient une voûte épaisse, recevant d'un air étouffant, presque fétide.

— Remémorons-nous nos souvenirs classiques, dit Barnabé-Blaise, c'est le cas, ou jamais, de nous croire emportés sur le morne Achéron. La teinte brun foncé de ces eaux aide admirablement à ma comparaison.

— Vous ne trouverez point, monsieur, d'autre couleur aux rivières de Bornéo, dit Flammèche.

— Comment, il n'y a pas d'eau claire?

— Partout ici, appuya Christophe, on gagerait qu'on a mêlé du jus de tabac à la source des fleuves et des rivières.

— Ce jus-là coule depuis longtemps! dit en riant Flammèche.

— Et il coulera sans doute jus qu'à la fin du monde, reprit Christophe. N'empêche qu'un savant avec qui j'ai voyagé, vous fait me faire accroire que dans les rivières de cet *acabil*, on ne voit pas de calmans ni de poissons. Hein? qu'en dites-vous, monsieur Daullé?

Ce dernier n'eut pas le temps de répondre. Haly, le pilote, venait d'imprimer à la barque un violent mouvement de recul.

Une grande ombre passa, rapide, et un corps pesant tomba

avec bruit dans l'eau qui se souleva, rejaillit, aveuglant les voyageurs et faisant presque chavirer l'embarcation.

A l'exclamation de joie poussée par le pilote, répondit le cri de terreur jeté par Matthieu, qui venait d'apercevoir un monstrueux serpent boa plonger à midi dans la rivière... Grâce à la promptitude et à la vigilance d'Haly, le reptile avait manqué son but!

— Aux fusils! commanda Barnabé-Blaise.

— Surtout attention! dit Christophe, ces *particuliers-la*, ça nage comme des marsouins.

*A suivre*

**Informations demandées**

Léandre Laurin fils de Cyrille Laurin de cette paroisse, a laissé sa famille depuis treize ans, pour aller travailler dans les chantiers: personne n'en a entendu parler depuis. Toutes nouvelles qui pourraient faire connaître où il est seraient reçues avec reconnaissance par son père qui est pauvre et malade depuis longtemps.

**Hotel Aubry  
ST-JEROME**

M. XAVIER RICHER vient d'acheter le magnifique hôtel de M. Aubry et se propose de tenir un hôtel de première classe. La cuisine sera la meilleure qu'il y aura de mieux. Les repas seront servis à toutes heures. La cour, les écuries et remises sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Richer fera tout son possible pour satisfaire les voyageurs.

8-884-9 6 ms

**AVIS PUBLIC**

Aux habitants du comté de Terrebonne et des comtés voisins.

En ma qualité de Préfet du comté de Terrebonne, et dans le but de prévenir les inconvénients, procès et discussions qui ont eu lieu l'hiver dernier dans le dit comté concernant la mise à exécution d'un règlement du conseil Municipal du comté de Terrebonne, en date du 14 jour de mars 1883 portant numéro un (1) et statuant comme suit: "Il est défendu de faire usage dans le dit comté d'aucune voiture d'hiver sur les chemins municipaux à moins que le cheval ou les chevaux ou autres bêtes de traits, lorsqu'ils ne soient pas attelés de front, ne le soient que de manière à ce que le patin gauche de la voiture suive la trace de tel cheval ou de tels chevaux." Je crois de mon devoir d'informer tous les habitants du dit comté, que le conseil Municipal du comté à la séance du 11 juin 1884, a approuvé, confirmé et sanctionné le dit règlement, avec une forte pénalité contre les réfractaires aux obligations et injonctions qu'il comporte.

Je crois de plus, devoir prévenir les habitants des Municipalités voisines, que par le Statut Provincial 47e V. Chap. 83 S. 3 ils sont obligés de se soumettre au dit règlement pour voyager dans le dit comté de Terrebonne sous la même pénalité que ceux qui y résident.

En publiant le présent avis, j'ai à cœur l'intérêt de tous ceux qui composent le comté de Terrebonne, et j'ose espérer qu'ils en profiteront.

Les maires des différentes Municipalités qui composent le conseil du comté, sont priés, de publier le présent avis.

St-Jérôme 1er novembre 1884.

M. PRÉVOST

Préfet du comté de Terrebonne.

**A VENDRE**

Une terre située dans la ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne avec un magnifique cottage et dépendances, bonne clôture et dans le plus beau site de St-Jérôme contenant 32 arpents, dont dix en bois francs et une splendide sucrerie, 200 pommiers, 1800 vignes et quantité d'autres arbres fruitiers, 40 boîtes abeilles; le tout à bon marché.

S'adresser à  
J. M. RICHARD.

**AVIS**

La maladie de Mr. Villemure l'ayant mis dans l'incapacité de pratiquer comme Notaire, il s'est adjoint Mr. S. Pepin Notaire, qui fera tous les ouvrages qui se présentent au bureau, à la satisfaction du Public. En conséquence, il invite le Public de lui accorder comme par le passé, sa part de patronage lui et son adjoint, feront tout ce qu'ils pourront pour mériter sa confiance.

St Jérôme, 22 octobre 1884.

**Demandé**

On demande un bon forgeron capable pour ferrer les voitures bon salaire sera payé.

JOSEPH LECLAIR  
St Jérôme

**LEVAIN COMPRIME**

Pour cuite de toutes sortes

Levain comprimé sans pareil de Fleischmann & Cie.

Ce levain est un pur extrait de grain fermenté. Ne contenant aucun produits chimiques ni frelaterie aucune et a toujours donné satisfaction depuis qu'il a été introduit.

Si employé suivant la direction il produira plus de pain blanc, doux, biscuits, petits pains, gâchettes sarazin que n'importe quel levain.

Tous les boulangers l'emploient

Dépôt-Fabrique 70 rue St-Antoine Montréal  
S. STWEART

Gérant.

P. SIMARD

Seul agent à St-Jérôme.

Venez et demandez un simple gratis.

**PIERRE SIMARD  
SUCCESEUR**

DE

**W. E. ELLIOTT**

MAGASIN

D'épicerie, vins, liqueurs, grains

PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

(Bâtisse Elliott)

**CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**

Prêts sur hypothèque pour 5 ou dix ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la faculté de rembourser quand il le veut.

La société n'a d'agent nul part. Comme elle n'a pas de notaire à titre, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.

En s'adressant au soussigné on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU

Directeur, Montréal

24 Juillet-6 ms.

**MARCHE DE MONTREAL**

Montréal, 18 8.

Choux par pièce	0 64 à 0 01
Sucre d'érable à la livre	0 10 à 0 11
Sirup d'érable au gallon	0 90 à 1 01
Oufs frais à la douzaine	0 20 à 0 21
Beurre frais	0 21 à 23
Dindes à la livre	0 12 à 0 15
Dindes (vieux) au couple	1 75 à 2 00
Oies au couple	2 00 à 2 50
Poules au couple	0
Canards	
Farine de blé, campagne, p. 100 lbs.	2 80 à 4 00
Orge 48 lbs	0 55 à 0 65
Sarasin do	1 39 à 1 40
Farine d'avoine par 100 lbs.	2 70 à 2 8
Farine de sarasin	1 90 à 2 25
Blé par minot	1 50 à 2
Pois 66 lbs	0 88 à 0 9
Mil do	25 à 4 2
Trèfle do	60 6 55
Avoine 22 lbs	0 55 0 65
Beuf par livre (steak)	0 12 à 1
Mouton par livre	0 1 à 0
aux par livre	10 à 0 00
ardora livre	0 12 à 6 10

**LA ROYALE**

Compagnie d'assurance  
D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées:

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une SÉCURITÉ ABSOLUE, faites application à cette ancienne compagnie.

**LA ROYALE,**

qui a passée par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude.

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux les autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour  
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. Je MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

**LIVRES ET PAPETERIE**

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de

LITTÉRATURE, HISTOIRE, THEOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIÈRES, DE PIÉTÉ, les LIVRES D'ÉCOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

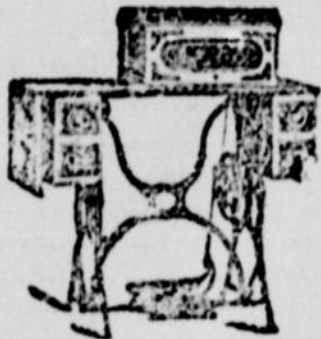
**J. B. ROLLAND & FILS**

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL

**NANTEL & NANTEL**  
AVOCATS  
ST-JEROME P. Q.

G. A. NANTEL, membre de l'Assemblée Législative, réside à St-Jérôme et suivra les cours du District de Terrebonne.  
M. W. B. Nantel, ci-devant de la société Taillon et Nantel, tient son bureau à Montréal, No 61 Rue St-Gabriel et suivra les cours du District de Montréal ainsi que toutes celles du District de Terrebonne. Il prêtera le plus grand soin à toutes les affaires qui pourront lui être confiées. Il sera à St-Jérôme tous les soirs. Ainsi que les jours de fête et les dimanches



J'ai toujours en main la nouvelle machine à coudre de WILLIAMS, qui est si parfaite qu'elle est à présent répandue dans toutes les parties de l'univers et prend la place des machines à coudre canadienne et américaines. J'aurai aussi toutes les autres machines qui suivent :

- LES WANZERS,
- LES RAYMOND,
- LES WHITE,
- LES NOUVEAUX WILSON,
- LES HOWE,
- LES HOUSEHOLD,
- LES REMINGTON,
- LES ROYAL A,
- LES WHEELER et WILSON,
- LES DOMESTIQUES,
- LES DAVIS,

Dolai raisonnable et conditions faciles.

Jé prendrai en échange les vieilles machines à coudre ainsi que les effets, provisions, animaux de toute espèce.  
Machines à coudre neuves \$35,00 à \$100,00, garanties pour 10 ans.  
Machines de secondes main, \$19,00 à \$25,00 garanties pour 1 an.

**BUREAU :**  
**VILLE DES LAURENTIDES**  
(ST-LIN) PRES L'HOTEL DAVIS  
Rue St-Isidore

Et à St-Jérôme à l'endroit susdit.  
Une visite est respectueusement sollicitée.

**JOS. HARDY**

**"LE NORD"**

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnements payables d'avance.

CANADA et ETATS UNIS: Un an...\$1.00  
FRANCE:..... Un an... 1.50

T. GRIGNON,  
Administrateur.  
G. A. NANTEL,  
Membre de l'Assemblée législative. Rédacteur en chef

**Leclair & Allard**

AVOCATS  
NO 57, RUE SAINT-GABRIEL  
MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

**A VENDRE**

Un emplacement situé à la Rivière à Gagnon paroisse de St-Jérôme, connu aux plan et livre de renvoi officiels pour la dit paroisse sous le No 536.

L'emplacement ci-dessus a toujours été occupé comme boutique de forge, et se trouve au centre d'une population nombreuse, et partant peut-être utilisé pour toute espèce de commerce.

L'acquéreur pourrait en même temps se procurer les outils et instruments de forge. Conditions faciles.

S'adresser à  
ANDRÉ LAFLEUR  
Rivière à Gagnon.  
St-Jérôme 28 août 1884.

**LS PERODEAU**

MARCHAND TAILLEUR  
Rue Jacques-Cartier  
ST-JEROME

Tout en remerciant ses pratiques ! généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder. Informe le public qu'il a un couturier de première classe attaché à son magasin, ayant sept ans d'expérience dans le métier et ayant fait son apprentissage dans les meilleures boutiques de Montréal. De plus il a un assortiment complet de toute espèce de hardes faites et de

- TWEED, GANTS,
- COLS, COLLETS,
- BRETELLES, CHEMISES,
- PARAPLUI, etc., etc.

M. Pérodeau exécutera toutes commandes au plus bas prix.

**OUVRAGE GARANTI**  
St Jérôme 1 mars 8.

**A VENDRE**

Trois maisons situées en la ville des Laurentides (St-Lin.) Une en brique avec dépendance côté sud de la rivière. Deux autres maisons en bois du côté nord de la rivière, dont l'une avec dépendances sans constituit.

Conditions faciles.  
Pour plus de détails s'adresser à  
JOS HARDY  
15 mai 1884

**MAGASIN**

**CHAPEAUX**

POUR  
**DAMES ET ENFANTS**

**SEULEMENT**

Plumes, plumets, oiseaux, égrattes, rubans, crêpes, satins, en un mot tout ce qui constitue la garniture des chapeaux de femmes et d'enfants.

Les chapeaux seront garnis au dernier goût et gratis, pourvu que les marchandises soient prises dans l'établissement.

L'assortiment le plus considérable que n'ait jamais vu la ville des Laurentides.

Cet établissement sera sous la direction de Mde Jos. Hardy et d'une modiste (Delle Cyr) qui possède toute l'expérience que l'on peut désirer. Elle a été pendant au-delà de six ans, à la tête du département des chapeaux et des modes, dans l'un des plus gros magasins de Chicago.

Elle est arrivée ces jours derniers des Etats-Unis pour prendre la charge de cet établissement.

**JOS-HARDY.**

**BANQUE VILLE - MARIE**

BATISSE M. GODFRÉID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

**ST-JEROME**

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Fermé à l'heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBERGE  
Gerant.

10 octobre 1881.

**Hotel Duchesne**

**STJOVITE**

M. Duchesne si bien connu des voyageurs du Nord a vendu son hôtel à St Faustin pour aller tenir un établissement du même genre à St-Jovite centre plus considérable et veut avoir un hôtel de première classe et digne des grandes villes. La cuisine est ce qu'il y a de mieux. Les repas sont servis à toutes heures. Les dépendances, cour écuries, remise sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Duchesne tiendra chevaux et voitures et conduira les colons et les voyageurs dans tous les cantons du Nord à des conditions très-faciles.  
15 mars 1883.

**NOUVEAU MAGASIN**

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins liqueurs, grains,

FLEUR, PROVISIONS,

FERRONNERIE,

VAISSÈLLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

15 mai 83

L. LABELLE

**MAISON A VENDRE**

Cette magnifique propriété, actuellement occupée comme hôtel, par M. Alfred Bélanger et appartenant à M. Samuel Charretier, maintenant établi à l'Annonciation, comté d'Ottawa. Maison bien finie, en brique à trois étages et toit français. Remises, étables et écuries en très bon ordre.

Site très avantageux, et de plus à proximité de la grande manufacture Rolland. La maison pourrait être vendue avec l'aménagement complet.

S'adresser pour les conditions à  
A. BELANGER,  
hotelier  
3 Juillet 1884

**AVIS**

Théophile Legault conducteur de la malle entre St-Jérôme et Ste-Marguerite, informe les voyageurs qu'il demeure maintenant à St-Jérôme, en face de l'Imprimerie et que la malle part de St-Jérôme pour Ste Marguerite arrêtant à St-Hippolyte à 6 1/2 hrs du matin tous les lundis, mercredi et vendredi de chaque semaine et revient le même jour.

T. LEGAULT.

**A VENDRE**

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer  
S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

**M. Ald. CORBEIL**

Marchand de Nouveautés

**ST-JEROME**

Tout en remerciant bien cordialement ses pratiques, informe le public qu'il vient de recevoir un STOCK immense de marchandises de l'automne, ce qu'il y a de plus riche, et de plus nouveau en fait de

**TWEEDS.**

**SERGES.**

**COATINGS**

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

**D'etoffes a robe**

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

CACHEMIRE noirs et de toutes couleurs, CHAPEAUX pour messieurs en duvet, et en feutre

Deux modistes de première classe sont attachées au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habillements pour hommes.

**A. CORBEIL**  
**BATISSE ELLIOTT**

St-Jérôme, 11 mai 1883.

**AGRANDISSEMENT**

Le PREMIER MAI PROCHAIN, nous occuperons tout le bloc Rolland, de la rue Saint-Vincent, comprenant les numéros

6, 8, 10, 12 et 14.

L'établissement d'un dépôt en cette ville des produits de la manufacture de papier Rolland à Saint-Jérôme ainsi que l'augmentation du stock de notre librairie pour les affaires en gros, ont nécessité cet agrandissement.

NOTRE ASSORTIMENT DE PAPIERS

SERA TRES-VARIE

dès l'ouverture du dépôt, et augmentera chaque jour de plus en plus.

Nous envoyons sur demande des échantillons et le prix des papiers.

J. B. ROLLAND & FILS

MONTREAL

**G. E. Bampton B.L.S**

AVOCAT

BUREAU LACHUTE. P. Q.

M. Bampton suivra toutes les cours du District de Terrebonne et peut plaider aussi bien en Français qu'en Anglais.

1er juin 1883, 1 an.

**E. CIBAUT,**

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains.

PROVISIONS, FERONNERIES,  
FAIENNE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont  
(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1883

**J. H. LECLAIR**

ARPEUTEUR

Autrefois employé à la commission de cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.

20 juillet 1884